

Pour qui ?

- ✿ Aidants de personnes **ayant la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées** qui ont besoin d'un accompagnement qualitatif et sécurisant du fait de leur pathologie et qui est le public cible originel du Baluchonnage.
- ✿ Aidants de **personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou personnes en situation de handicap** pour lesquelles le maintien des repères est essentiel et les solutions d'accueil temporaire ne sont pas adaptées en raison d'atteintes des fonctions mentales, cognitives ou psychiques.
- ✿ Aidants « **captifs** » de leur situation d'aidant :
 - aidants en situation de fragilité et de risque d'épuisement pouvant entraîner une détérioration de l'état de santé de l'aidant
 - et/ou un risque de maltraitance envers le proche aidé.

Objectifs du Baluchonnage pour les aidants

Un nouveau modèle d'accompagnement pour répondre à des situations d'aide spécifiques.

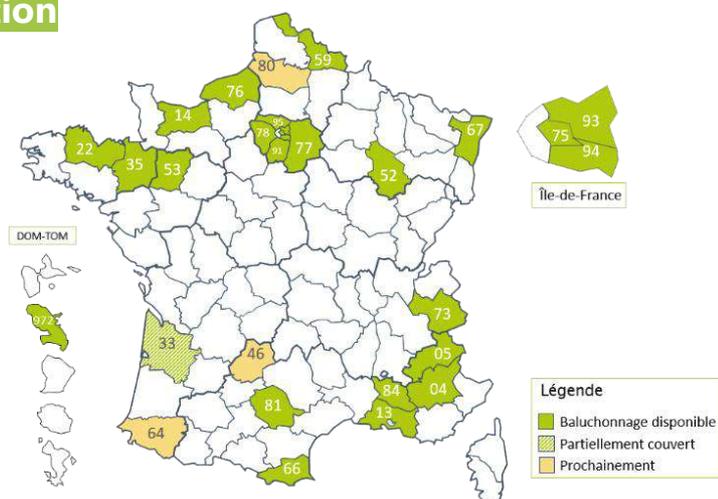
Objectifs : Apporter une solution spécifique adaptée à ces dyades aidants/aidés plus fragiles, une offre qui tienne compte de la difficulté de sortir la personne dépendante de son environnement, de la nécessité de préserver sa stabilité et de conserver ses repères avec le relais d'un intervenant unique et ainsi soutenir et accompagner l'aidant dans son engagement auprès de l'aidé et lui permettre de prendre du répit.

- ✓ **Réponse ponctuelle :** n'est ni une solution régulière, ni une solution d'urgence. Il n'est pas en concurrence des autres dispositifs de répit. Il peut être la solution à un moment donné dans le parcours de vie de l'aidant qui est en évolution permanente, servir de « prise de conscience » de l'aidant, de tremplin vers les autres solutions de répit.
- ✓ **Réponse spécifique** à un certain nombre de couple aidants-aidés. Il est une solution pour un certain nombre d'entre eux : d'une grande vulnérabilité et avec risque de maltraitance, situations de rupture, épuisement de l'aidant.

Les chiffres depuis l'expérimentation

2020-2022 :

- ✿ 342 baluchonnages ont été effectués
- ✿ 1426 jours de baluchonnage
- ✿ 62 baluchonneurs
- ✿ 23 départements actifs
- ✿ Les aidants ont 64 ans en moyenne
- ✿ Les aidés ont 75 ans en moyenne



Les propositions pour la pérennisation du Baluchonnage

Un argumentaire s'appuyant sur l'**étude socio-démographique** réalisée par le bureau émiCités en mai 2023 - Les prestations de Baluchonnage : pour quels proches aidants et pour combien d'entre eux ? - et sur le **diagnostic juridique** du cabinet DICEA Avocats

Accessibilité pour les aidants et qualité des prestations

- Les prestations de Baluchonnage sont une solution adaptée pour certains profils d'aidants bien particuliers, complémentaires avec les autres solutions de répit et elles doivent faire partie de l'offre de répit déployée sur chaque territoire
- Les proches aidants qui recourent à des prestations de Baluchonnage ont des profils bien particuliers, correspondant aux aidants qui sont les plus à risque d'épuisement (cohabitation avec une personne aidée ayant des troubles sévères et/ou un besoin de surveillance permanent)
- La demande pour des prestations de Baluchonnage est très limitée et correspond environ à **1% de l'ensemble des situations de PA/PSH accompagnées à domicile**
- Les aidants qui recourent à des prestations de Baluchonnage ne sont pas les mêmes que ceux qui recourent à de l'hébergement temporaire
- L'hypothèse la plus généreuse pour un financement de 12 jours de Baluchonnage/an et par aidant, correspond à la moitié du financement de l'hébergement temporaire**
- Le financement des prestations de Baluchonnage pourrait s'effectuer **par une dotation socle** (ARS) puis des financements complémentaires (APA, PCH, conférence des financeurs) et un reste à charge pouvant être solvabilisé par les groupes de protection sociale
- Les besoins des aidants en répit de longue durée pourraient être évalués par les équipes médico-sociales des Départements qui leur ouvrent des droits et les orientent vers les PFR
- Les PFR pourraient conventionner sur leur territoire avec 2 ou 3 services proposant du Baluchonnage, pour orienter les aidants et répondre à l'ensemble des demandes**
- Le financement des Baluchonnages pourrait s'inclure dans les dispositifs de répit avec financements publics : APA, PCH, AEEH, AAH...
- Simplification** des démarches administratives facilitant l'accès à ces financements par les aidants

Sécurité des salariés Baluchonneurs

- Reprendre le **cahier des charges du Baluchonnage** qui assure toutes les conditions nécessaires pour permettre aux salariés Baluchonneurs **d'accomplir leur mission sans porter atteinte à leurs droits, leur santé, leur sécurité et au repos** (libre-choix de chaque mission, formation au Baluchonnage, formation aux pathologies, soutien téléphonique 24h/24, temps de repos avant et après chaque mission, reconnaissance salariale, supervision et soutien clinique).
- Statuer sur une dérogation au code du travail** spécifique aux missions de Baluchonnages afin de protéger et renforcer la sécurité des salariés Baluchonneurs (libre-choix à chaque mission et volontariat, formation des salariés à ce type de mission, exiger la prise des temps de repos compensateurs à l'issue immédiate du Baluchonnage, suivi médical renforcé comme les travailleurs de nuit).
- Intégrer dans le code de l'action sociale et des familles un cas de dérogation** au régime de durée du travail fixé par la directive européenne de 2003 et le code du travail **à l'instar d'autres missions d'intérêt général** comme les assistants familiaux, les salariés des habitats inclusifs, les éducateurs de villages d'enfants.

Baluchon France rappelle l'urgence de légiférer sur le modèle juridique et économique du Baluchonnage